

Bilan du SCoT 2017-2023

Juin 2023

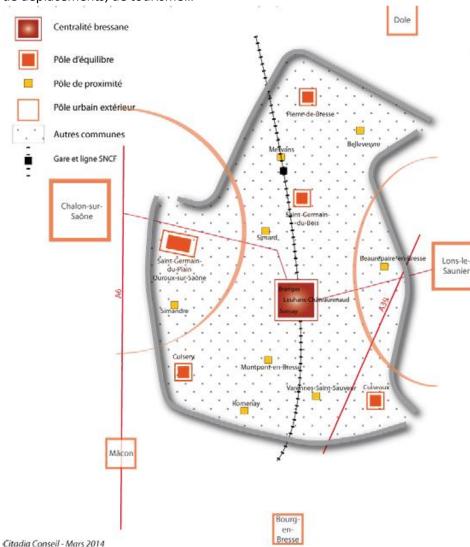


Sommaire

L	e SCoT, un projet de territoire	3
	Bilan qualitatif	
	Bilan quantitatif – Axe1 Une ruralité attractive et de proximité	17
	Bilan quantitatif – Axe2 La valorisation durable des ressources locales	45
	Compatibilité avec les documents de rang supérieur	59
	ANNEXES	

Le SCoT, un projet de territoire

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne porte la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial. C'est un document de planification territorial qui fixe les orientations d'aménagement et de développement du territoire en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat et de cadre de vie, d'économie, de déplacements, de tourisme...



Ce schéma a été approuvé en juin 2017 sur un périmètre de 88 communes et 4 communautés de communes.

En application de l'article Article L143-28 du Code de l'urbanisme, l'analyse des résultats du SCoT est rendue obligatoire au maximum six ans après son approbation, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maitrise de la consommation d'espace, d'implantations commerciales.

Bilan qualitatif

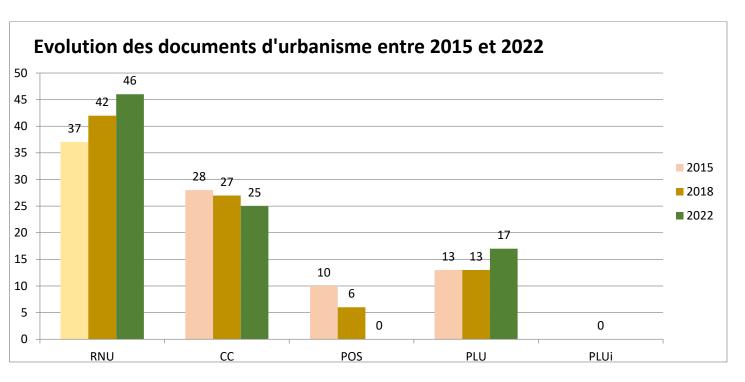
Un périmètre inchangé entre 2017 et 2023

Le périmètre du SCoT est inchangé depuis 2017. Il regroupe 88 communes, 4 communautés de communes (Bresse Louhannaise Intercom, Terres de Bresse, Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom) sur 1 419 km².

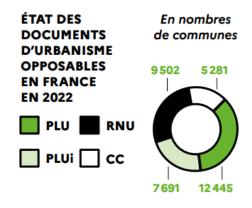
L'armature du SCoT est rappelée sur la carte ci-contre et en annexe.

Le SCoT et les documents d'urbanisme locaux

Un SCoT produit essentiellement ses effets à travers les documents d'urbanismes locaux. Au 1^{er} janvier 2023, près de 50% des communes du territoire n'ont pas de document d'urbanisme. Aucune commune n'est couverte par un PLUi et seulement 17 ont une stratégie d'aménagement portée par un PLU.



En terme de planification, les chiffres du territoire de la Bresse bourguignonne sont en-dessous des chiffres nationaux où près de 60% des communes sont couvertes par un PLU ou un PLUi et 27% sont au RNU.

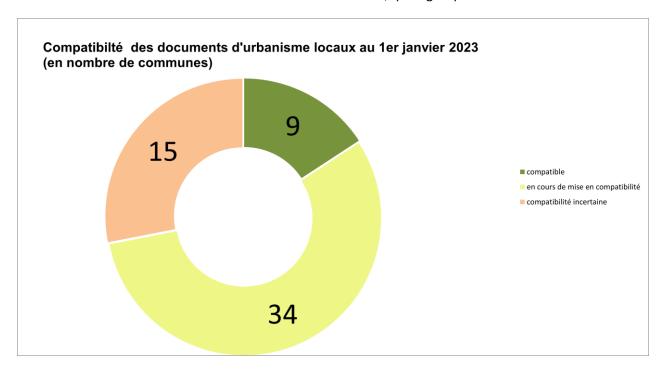


Source: RESEAU PLANIF TERRITOIRES - DGALN

Les effets du SCoT ne peuvent complètement s'exercer que si les documents d'urbanisme locaux ont été rendus compatibles aux orientations du SCoT. Les PLU disposent d'un délai allant jusqu'à 3 ans pour être compatibles au SCoT. Les cartes communales disposent d'un délai d'1 an.

Au 1^{er} janvier 2023, 4 documents d'urbanisme ont été rendus compatibles avec le SCoT par une révision ou une modification (LOUHANS-CHATEAURENAUD, Le MIROIR, FRONTENAUD, CHAMPAGNAT), 2 documents nouveaux ont été approuvés (SAINT-VINCENT-EN-BRESSE, LE FAY) et 3 ont été approuvés pendant le temps d'élaboration du SCoT et ont pu intégrer tout ou partie des orientations du SCoT (SORNAY, DOMMARTIN-LES-CUISEAUX et ROMENAY).

Un PLUi est en cours de finalisation sur la communauté de communes Terres de Bresse, qui regroupe 25 communes du territoire.



Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette faible mobilisation :

- Peur de l'effet du SCoT notamment sur le volume des terrains à bâtir.
- Coût (financier et humain) de la mise en œuvre ou de la révision d'un document d'urbanisme
- Temporisation en attente des PLUi.
- Peu de risques juridiques sur le territoire, pas de contexte législatif qui oblige les communes à mettre leur document en compatibilité
- Allongement des temps de mise en œuvre des DUL dû à la fusion des communautés de communes en 2017 puis à la pandémie de covid en 2020/2021.

Participation du Syndicat à l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme locaux

Depuis l'approbation du SCoT, les élus ont souhaité que la chargée de mission SCoT s'attache à remplir des missions d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leur document d'urbanisme.

Participation aux cahiers des charges de 12 documents d'urbanisme

Fourniture de données pour l'élaboration ou la révision de 17 documents d'urbanisme

Participation à 94 réunions de 28 documents d'urbanisme et 1 Site Patrimonial Remarquable

Les avis au titre du SCoT

9 Avis CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commerciale)

1 saisine de la CDAC (hors délai)

3 avis sur des SCoT voisins

1 avis sur 1 PLUi voisin

7 avis sur des révisions ou élaboration de documents d'urbanisme du territoire : 6 PLU, 1 CC

6 avis sur des modifications de PLU du territoire

1 avis sur 1 permis de construire

Sensibilisation des élus à la planification (SCoT, documents d'urbanisme) et plus généralement à l'aménagement du territoire Entre 2017 et 2022, intervention lors de 8 comités syndicaux, 2 réunions des maires, 2 conseils municipaux et 2 réunions au niveau des communautés de communes

Bilan des actions prévues dans le cadre du SCoT

Bien que le SCoT ne s'applique règlementairement qu'aux documents d'urbanisme, de nombreuses actions à mettre en œuvre, dépassant largement le domaine de l'urbanisme stratégique, avaient été identifiées dans le DOO. En voici la liste et l'avancement :

Sur la base du tableau ci-dessous, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes et intercommunalités du territoire afin d'obtenir une vision exhaustive des actions à l'œuvre sur le territoire, qu'elles soient à l'état de projets, en cours ou réalisés. 39 réponses ont été collectées au 30 mai 2023.

Thème	Actions	Avancement
Nouvelles	Développer des équipements dédiés au travail partagé sur la	Projet de maison des entreprises porté par Bresse Initiative
formes de tra-	centralité bressane et les pôles d'équilibre du territoire	Projet envisagé sur CC Terres de Bresse
vail	(centre de travail partagé, télétravail, etc.)	
Zones d'activi-	Requalifier les zones d'activités existantes en mettant en	
tés	place des aménagements durables et de qualité : stationne-	
	ment paysagers, liaisons douces, services aux salariés, etc.	
	Développer une offre d'accueil en immobilier d'entreprise,	Projet envisagé sur CC Terres de Bresse
	notamment à destination des entreprises tertiaires et indus-	Construction de 3 cellules commerciales à Mervans CC BR71
	trielles	
	Développer une offre de services et d'équipements à destina-	
	tion des entreprises et des salariés de la zone	
	Soutenir les projets de développement du fret ferroviaire sur	
	les zones d'activités disposant d'un embranchement fer di-	
	rect	
Filière agricole	Favoriser la réintroduction de l'activité maraichère et horti-	En projet dans le cadre du Projet Alimentaire territorial
	cole au sein de secteurs historiques	
	Création d'un observatoire de l'activité agricole à l'échelle	X
	du territoire	

Développer les projets de diversification agricole, notamment à proximité des bourgs et des hameaux principaux du territoire : maraîchage, arboriculture, jardins familiaux, jardins partagés

- Plantation de fruitiers autour du plan d'eau avec l'association "La foret gourmande" Commune de Diconne
- Création d'un jardin avec cultures très variées, ruches, arbres fruitiers sur un terrain mis à dispo par la commune. Approvisionnement de façon ponctuelle de la cantine et dégustation de soupes en octobre offertes aux habitants Commune de Montagny près Louhans+ Asso les jardins de Montagny
- Projet d'implantation au sein du bourg centre d'une exploitation maraichère afin de favoriser les échanges producteurs consommateurs Commune de Montret
- Réflexion globale sur aménagement de parcelles du centre bourg : jardins partagés, habitats alternatifs, maraichage... Commune de Flacey-en-Bresse
- En projet dans le cadre du Projet Alimentaire territorial
- Création en 2023/24 d'un jardin pédagogique intergénération pour les scolaires + A l'étude un éco-lieu agricole / alimentaire Commune de Saint Usuge

• En cours commune de Mouthier en Bresse

- Restauration collective + Projet d'un marché des producteurs avec 12 demandes Commune de Cuisery
- 1 projet de ferme pédagogique (ferme des Crusoe) en permaculture en place depuis 2019 + 1 production d'œufs de poule race ancienne : vente directe et vente aux restaurateurs locaux (GAEC gauloise Noire) à Huilly Sur Seille
- Inscrit sur Agroalim + achat à la ferme de la Grange Gaule Commune de Loisy
- Réflexion sur un atelier de transformation/conserverie avec un groupe d'agriculteurs dans un bâtiment communal avec la possibilité de créer un magasin et une auberge - produits locaux Commune de Saint Usuge ne lien avec SMBb

Travail sur le cahier des charges prestations pour l'utilisation des produits locaux + Réflexion sur la communication et la mise en avant des produits locaus SMBb

Identifier les aménagements nécessaires au développement des circuits courts et des modes de commercialisation de proximité sur le territoire : fermes pédagogiques, vente directe, approvisionnement en produits locaux des restaurations collectives

Développer une route des terroirs à l'échelle du SCoT favorisant la promotion et la découverte des produits locaux labellisés à partir de l'identification d'un itinéraire privilégié et d'aménagements qualitatifs

Attractivité touristique	Favoriser le développement d'une offre d'accueil et d'hébergement de grande capacité à destination de la clientèle de groupe	 Gite Perrusson Commune de Baudrières Gîte du Bourg (14 lits) Commune de Torpes Projet de gîte Commune de Bosjean Création d'un gite de 14 lits Commune de Bruailles Réflexion sur la création gite de groupe Commune de Saint Germain du Bois Travaux au Domaine de la loge à Flacey 1 gite de groupe Commune de Juif Réhabilitation du Domaine des éveils à Bruailles (95 lits) Modernisation des chambres du gite communal de 30 places Commune de Le Fay Projet privé d'un hébergement de 12 couchages à St Etienne-en-Bresse 2 Projets privés (étang yomnaté la Verlande) à Saint Germain du Rois 		
	Développer une offre d'hébergement innovante ou aty- pique sur le territoire	 2 Projets privés (étang vompaté, la Yerlande) à Saint Germain du Bois Travaux en cours projet low tourisme Domaine de la loge à Flacey Projet en cours d'accueil insolite dans un écolieu « O saveurs de l'instant » à Saint-Usuge 1 projet privé à L'Abergement Ste Colombe Mini-camping à la ferme avec hébergements insolites créé par un habitant Commune de Le Fay Installation d'une roulotte au camping Commune de Cuisery 		
	Permettre le développement d'une offre d'hébergement touristique d'entrée de gamme et moyenne gamme dans la centralité bressane et les pôles d'équilibre (campings, auberges de jeunesse,)	 Etude de revitalisation – Action développement tourisme Commune de Saint-Germain du Bois Réflexions sur l'évolution des campings de Cuisery et Louhans 		
	Mettre en valeur les entrées de territoire (Ouroux, Beaure- paire, Cuisery, Cuiseaux, Saint-Christophe), notamment en marquant l'identité de la Bresse bourguignonne dès le seuil d'entrée			
	Organiser l'accessibilité des vues remarquables sur le grand paysage par la mise en place d'aires d'arrêts, de signalétique	 Création d'une aire de parking avec espace pique-nique aux départs des balades vertes - Commune de Montagny En projet Commune de Loisy 		

	Permettre le développement des sites touristiques emblématiques du territoire (Ecomusée de la Bresse bourguignonne, centre Eden, baignade biologique à La-Chapelle-Saint-Sauveur, centre-ville de Louhans-Châteaurenaud, domaine de Louvarel) en améliorant leur accès, leur connaissance et leur visibilité.	 Communication sur les réseaux sociaux - Commune de St Martin du Mont Documentation disponible en mairie Commune de Juif Documentation disponible en mairie Commune de La Frette Mise en évidence de plaquettes promotionnelles dans l'entrée du gîte communal Commune de Le Fay Travail de promotion de l'office de tourisme, notamment programme Bresse Addict créé en 2019 Pose de panneaux touristiques (Cuiseaux, Louhans, Pierre-de-Bresse) sur les autoroutes A39 et A6 - Office du tourisme
	Poursuivre le développement de circuits de découverte à l'échelle du SCoT en améliorant l'accessibilité aux modes doux des principaux sites touristiques et des principaux points d'intérêts paysagers du territoire (Voie verte bressane, « Chemin de Cluny » , « Route Européenne d'Artagnan »; Seille navigable, la Saône et le Doubs, chemin de halage qui accompagne la Seille)	 Inscription de zones réservées dans le futur PLU pour acquérir une partie de l'ancienne voie ferroviaire (Tacot) afin de développer un circuit développement doux sans avoir à longer la RD 978 Commune de Montret Mise en place de la route d'Artagnan communes de Ste Croix en Bresse et St Vincent Etude de revitalisation – Action développement tourisme Commune de Saint-Germain du Bois Organisation d'un évènement au bord de la voie verte le 8 juillet Commune de Ratte Chemin de randonnée de Bantanges à Ratenelle avec signalétique Comcom Terres de Bresse Achat d'un ponton communal Commune de Loisy Projet Cycloroute 71 Verdun-> Pierre de-Bresse -> St Germain du Bois -> Louhans Voie verte – Département 71
Attractivité des bourgs	Assurer une bonne accessibilité des commerces depuis/vers les quartiers environnants et le bourg de la commune en prévoyant des itinéraires dédiés aux liaisons douces	 Aménagement de la traversée du bourg pour permettre les déplacements doux en sécurité. Commune de Montret Création d'un chemin piétonnier reliant le restaurant au stade en passant par la maison du temps libre, la Halle et la place de la mairie Commune de Montagny-près-Louhans Etude de revitalisation Commune de Saint-Germain du Bois Plusieurs chemins piétonniers entre centre bourg / hameaux, lotissements Commune de l'Abergement Ste Colombe A l'étude Commune de la Frette Chemin piétonnier arboré réalisé le long de la RD Commune de Rancy

Concevoir des **espaces publics de qualité**, fédérateurs de rencontre, aux ambiance climatique et paysagères agréables (gabarit, accès au soleil, ouverture aux vents, végétalisation de l'espace)

- Chemins piétonniers réalisés Commune de Simard
- Projet chemin piétonnier centre bourg non démarré à ce jour Commune de la Genête
- Réalisé: Route de Pont de Vaux Une étude en cours confiée au lycée agricole. En cours: cheminement piétonnier entre le Champ de Foire et le centre-bourg Commune de Cuisery
- Chemin piétonnier le long des 2 routes départementales Fin prévue en 2023 Commune de Frontenard
- Cheminement doux existant entre les écoles, le cimetière, les services publics, les commerces Commune de St Etienne en Bresse
- Réaménagement du bourg avec des circuits piétons accessibles Commune de St Usuge
- Projet piétonnier sur 500m le long de la RN175 ; montée du bourg Commune de Loisy
- Aménagement d'une aire collective de jeux avec implantation d'arbres afin de créer de l'ombre sur un sol recouvert d'herbe (totalement végétalisé). Mise en place de tables pique-nique et d'un terrain de pétanque.
- Espace Croq'nature, vergers conservatoires, liaison douce entre les 2 espaces. Commune de sainte croix
- Espace de verdure et de culture ouvert au public Commune de Montagny-près-Louhans + Asso les jardins de Montagny
- Etude de revitalisation Action développement tourisme Commune de Saint-Germain du Bois
- Plantation d'arbres et arbustes afin de végétaliser un parking Commune de Champagnat
- Projet de remodelage de la place Commune de l'Abergement Ste Colombe
- En réflexion Commune de Ratte
- Ouverture du verger communal aux habitants en enlevant grillage et portail. Intervention régulière des croqueurs de pommes pour maintenir les arbres fruitiers en bonne santé. Commune de Le Fay
- Projet chemin du Tacot espace public végétalisé et aménagé Commune de Cuisery

		 Réflexion en cours sur un projet de rénovation de la salle des fêtes communale, avec l'ambition de construire un auvent ou un préau pour faciliter les manifestations en extérieur Commune de Huilly sur Seille Réalisation de l'aménagement de la place de l'église (végétalisation, bancs) et de l'aire de jeux Commune de St Etienne en Bresse Rénovation et extension du groupe scolaire et garderie périscolaire + création d'un parking pour la salle communale « La Boutique » + Projet de végétalisation aux abords de plusieurs bâtiments communaux Commune de Le Miroir Réaménagement de la Place publique avec végétalisation, accessibilité piétons, parking végétalisé et espace propre à accueillir d'éventuelles animations Commune de St Usuge
	Réhabiliter le parc de logements anciens et valoriser le patrimoine bâti bressan, notamment dans le centre-ville de Louhans-Châteaurenaud	 Réaménagement de l'ancienne poste de Montret en appartement pour réseau VIF Commune de Montret Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux (6 logements) Commune de Sainte croix OPAH en cours depuis 2019 CC BLI OPAH en cours CCBR71 OPAH en cours CC Bresse Nord OPAH en cours CC Terres de Bresse Rénovation d'un logement communal (85 m² -3 chambres) audessus de l'école maternelle + Prévision de rénovation d'un petit logement (1 chambre) au Bourg Commune de Le Fay Opération façades Commune de Cuisery
Faciliter les mobilités	Faciliter le développement des parkings dédiés au covoiturage sur : La centralité bressane : à Branges en direction de Chalon-sur-Saône, à Louhans-Châteaurenaud en direction de Lons-le-Saunier et à Sornay en direction de Cuisery Les pôles situés en entrée de territoire ou à proximité d'échangeurs autoroutiers : Saint-Germain-du-Plain/Ouroux-sur-Saône et Beaurepaire-en-Bresse	Signalétique Mobigo Place Saint Benoit commune de Cuisery
	Dans les autres communes, créer/aménager des places en parkings dédiés au covoiturage	Place du village dédiée au covoiturage Commune de Rancy

Renforcer la gare de Louhans-Châteaurenaud dans l'organisation des déplacements au sein de la centralité bressane :

- Etudier les conditions de réalisation d'un parking-relais à proximité de la gare de Louhans-Châteaurenaud
- Développer des itinéraires de liaisons douces continus et sécurisés au sein des 3 communes de la centralité bressane en direction de la gare
- Encourager la création d'une plateforme multimodale locale dédiée aux modes doux en prévoyant des aménagements adaptés (parking vélos...)

Pérenniser la **gare de Mervans** en tant que point d'échange principal au nord du territoire :

- Prendre en compte l'évolution des besoins en stationnement (fréquentation, capacité, etc.) et prévoir les aménagements nécessaires;
- Améliorer les conditions de déplacement entre la gare et le centre-bourg de la commune.

Tracer un réseau de **pistes cyclables** continu et maillé, en lien avec la voie verte reliant Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier ainsi qu'avec le futur tracé du projet le long de la Seille.

Développer des itinéraires de découvertes locaux convergeant depuis les pôles du territoire vers la «voie verte» : valorisation des itinéraires de randonnées, chemins ruraux, véloroutes, signalétique, etc

Créer **des liaisons douces** entre les espaces d'habitat, les bourgs, les équipements publics et les zones d'activités économiques et commerciales

Aménager des **espaces publics** sécurisés et favorables à la pratique quotidienne des modes doux et au partage de la voirie.

- Développement d'un itinéraire de découverte de la commune de Montret via son réseau de déplacement doux depuis la voie verte Commune de Montret
- Création d'un chemin de randonnée Commune de Bruailles
- Commune de St André + BLI
- En réflexion Commune de Ratte
- Projet de mise en place de panneaux signalétiques commune de Huilly Sur Seille
- Chemin piéton existant entre la véloroute et le centre bourg (1 000m) Commune de St Etienne en Bresse
- Aménagement de la traversée du bourg pour permettre les déplacements doux en sécurité . Commune de Montret
- Etude de revitalisation Commune de Saint-Germain du Bois
- Aménagement de la traversée du bourg pour permettre les déplacements doux en sécurité.
 Commune de Montret
- Etude de revitalisation Commune de Saint-Germain du Bois
- En réflexion Commune de Ratte

	Réaliser des schémas d'organisation des liaisons douces dans les EPCI dans le but de réfléchir à une organisation d'ensemble des liaisons douces.	?
Accès au sport et à la culture	Affirmer les équipements culturels structurants du territoire : écomusée de la Bresse bourguignonne, Cuisery (label « Village du Livre »), la Grange Rouge à La Chapelle-Naude, Cuiseaux (« Village des peintres »)	Communication sur les réseaux sociaux Commune de St Martin du Mont
Transition énergétique	Développer d'un éclairage public respectueux de la biodiversité et moins énergivore.	 Remplacement de 40 % de l'éclairage public le plus énergivore par de nouveaux lampadaires type LED peu énergivore et abaissement des temps d'éclairage public Commune de Montret Mise en place de luminaires Led et enlèvement des luminaires non indispensables. Commune de Ste Croix et SYDESL 60% en LED Commune de St André Remplacement de lampes vétustes par LED + Diminution de la plage d'éclairage nocturne Commune de Montagny-près-Louhans LED en cours d'installation Commune de St Martin du Mont + SYDESL EP en leds Commune de Saint-Germain du Bois Demande de changement de luminaire au profit de luminaires LEDS dans le hameau du Grand Servigny et rue des Mourillon. Commune de St Christophe en Bresse Remplacement de l'éclairage public et Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente Commune de Frontenaud Réduction de l'amplitude horaire d'éclairage Commune de Montcony En attente de validation par le SYDESL Commune de Mervans Extinction des lumières la nuit + dépose de plusieurs lampadaires. Commune de Le Fay Remplacement par des lampes à LED Commune de Rancy Suppression des éclairages vétustes, passage au led + Réduction des plages horaires Commune de Simard En cours avec le SYDESL pour éclairage public Commune de la Genête En cours Commune de Mouthier en Bresse En cours Commune de la Chapelle Naude Réduction des heures de nuit fait + encours Changement de luminaires vétustes commune de Cuisery

	Déterminer la faisabilité économique et technique de la va- lorisation du potentiel géothermique de l'aquifère situé à l'est du territoire ainsi que des principaux cours d'eau (Doubs) pour les communes situées à proximité;	 Arrêt de l'éclairage de l'église la nuit, réduction du temps de fonctionnement de l'éclairage public + étude en cours pour rénovation du parc d'éclairage public Commune de Huilly Sur Seille LED installé sur 50% des lampadaires Commune de St Etienne en Bresse Changement des ampoules de l'éclairage public qui est passé en LED et extension de la coupure nocturne Commune de Le Miroir Led pour l'éclairage du Bourget les projecteurs de stade municipal + coupure nocturne de 23h à 6h30 Commune de St Usuge
Déchets	Etudier les déchets des entreprises présentes afin de favori- ser l'émergence d'une gestion mutualisée ainsi que le déve- loppement de la valorisation des déchets dans les zones d'activités du territoire, existantes et futures	Etude sur une possibilité au compostage des déchets verts pour une des- tination d'amendement agricole
Trame verte et bleue, biodi- versité	Réaliser un inventaire des zones humides afin de compléter les inventaires existants (ceux de la DREAL notamment) et de hiérarchiser les zones en fonctions de leur intérêt.	 Réalisation d'études ZH dans le cadre de la révision du PLU. Résultats transmis au Conservatoire Espaces Naturels BFC qui nous accompagne Commune de Montret Création de zone humide en 2019 en lien avec le lotissement « Le Vallon ». Commune de Ste Croix Mares identifiées dans les documents d'urbanisme du Miroir , de Saint Vincent en Bresse, du Fay, de Champagnat Missions de l'EPAGE
	Renaturation des cours d'eau identifiés comme réservoirs dans le SCoT lorsque le profil naturel des berges a été modifié et artificialisé.	 Stabilisation des berges du Solnan en aval du moulin par caissons végétalisés Commune de Ste Croix Missions de l'EPAGE
	Revégétalisation des berges des mares, plans d'eau ou cours d'eau identifiés comme réservoirs dans le SCoT, lorsque les structures végétales sont absentes aux abords.	 Oui sur la Vallière Commune de St Martin du Mont /Syndicat de la Vallière Missions de l'EPAGE
	Identifier plus finement les obstacles au sein des corridors de biodiversité, qu'ils soient terrestres ou aquatiques, et réfléchir aux opportunités d'aménagement permettant leurs restaurations.	 Travail d'identification de corridors détruits à réaménager dans le cadre de préconisations au sein du future PLU Commune de Montret

Dans les communes présentant un bocage relictuel (Pourlans, Lays sur le Doubs, Fretterans, Frontenard, Charrette-Varennes, Pierre, Authumes, Beauvernois, Mouthier, Serrigny, La Racineuse, Dampierre, Bosjean, Devrouze, Saint Christophe en Bresse, L'Abergement Ste Colombe, Lessard, Verissey, Sornay, La Chapelle-Naude, Bruailles, Ratenelle, Brienne, Jouvençon), réaliser des **inventaires bocagers** locaux (recensement des linéaires, la présence de talus ou de fossés, le niveau d'intérêt écologique et hydraulique...) en complément de ceux existants.

Lutter contre les **espèces invasives**

- Enquête sur la mortalité des batraciens Commune de l'Abergement Ste Colombe
- Passage à gué à la place d'un pont sur la Servonne Communes St Usuge/Vincelles
- Plantation de haies champêtres Commune de St André en Bresse
- En cours avec EPTB (Natura 2000) Commune de Mouthier en Bresse
- Inventaire des haies en 2021 lors du PLU Commune de Le Miroir
- Plantation de haies à Beauvernois

- Lutte contre l'ambroisie avec affiches Commune de Diconne
- Signalement Commune de St André
- Travail au quotidien pour les espèces communes Commune de Montagny-près-Louhans
- Accord avec la STE DE CHASSE pour nommer 2 piégeurs agréés, ragondins
 Ste de Chasse Amicale des chasseurs réunis / commune de St Christophe en Bresse
- Communication vers le public à faire Commune de Flacey et Asso
- Inscription à la plate-forme de suivi de l'Ambroisie Commune de l'Abergement Ste Colombe
- Lutte contre le ragondin Association de chasse de Ratte
- Surveillance de la présence du frelon asiatique et nomination d'un référent ambroisie Commune de Juif + GDSA71
- Nomination d'un référent ambroisie Commune de la Frette
- Plusieurs référents sur la commune et déclaration systématique de la plante sur le site de la FREDON Commune de Le Fay
- Action ambroisie et plantes évasives en cours Commune de Cuisery
- Communication partagée sur les espèces invasives + destruction des nids de frelon asiatique (1 en 2022) Commune de Huilly Sur Seille
- Sensibilisation et formation des élus et agents communaux dans la cadre du CLS

Convergence des politiques publiques portées par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

Scot et transition énergétique

Entre 2017 et 2022, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a porté différents outils financiers sur la transition énergétique (programme européen LEADER 2014-2022, TEPCV avec le Ministère de la Transition Ecologique et contrats de territoire avec le Conseil Régional). Il a également piloté une « Mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs publics et privés aux échelles intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique » dite « Mission TEPos ». Une fiche action intitulée « L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme » a été élaborée. Elle est utilisée pour accompagner la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT.

SCoT et santé

Dès 2020, un travail sur l'identification des points qui relie la santé dans le Contrat Local de Santé et l'urbanisme dans le SCoT a été démarré avec la chargée de mission Contrat Local de Santé. Des priorités se sont dégagées et ont permis de travailler de manière concertée à l'intégration d'un urbanisme favorable à la santé dans les documents d'urbanisme du territoire. En 2022, un projet Alimentaire territorial (PAT) a émergé sur le territoire.

Ainsi une attention particulière dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT a été portée aux thèmes suivants, qui sont un lien fort entre aménagement, urbanisme et santé :

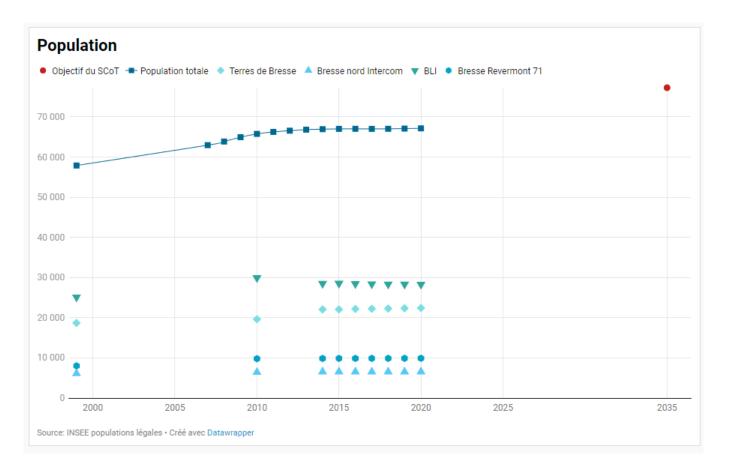
- Habitat
 - o Précarité énergétique des logements
 - Logements adaptés personnes âgées/ personnes handicapées
- Agriculture
 - o Lien avec le Programme Alimentaire Territorial et un modèle agricole de proximité
- Mobilités
 - Accès aux soins et aux services de santé
 - Activités physiques et mobilité douces
- Espèces invasives
 - o Lutte contre l'Ambroisie
 - o Lutte contre le moustique tigre

Bilan quantitatif - Axe1 Une ruralité attractive et de proximité

Il est à noter que de nombreux jeux de données ne sont disponibles qu'avec plusieurs années de décalage (population 2020, artificialisation 2021...), certains indicateurs ne sont pas disponibles facilement pour toutes les années. Il est en réalité difficile de tirer un bilan chiffré basé uniquement sur ces 6 années de SCoT.

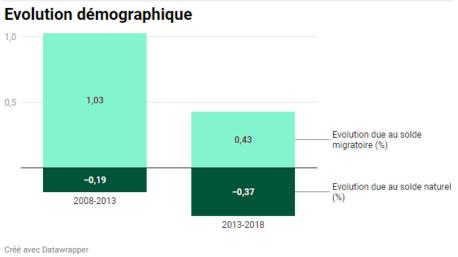
- Est-ce que le développement de la population a été équilibré et optimisé afin de limiter les pressions sur les espaces agricoles et naturels ?
 - Population
 - Evolution démographique
 - Evolution due au solde naturel (%)
 - Evolution due au solde migratoire (%)
 - Logements
 - Dont constructions neuves
 - Logements vacants

La tendance de l'évolution de la population de la Bresse bourguignonne entre 2017 et 2020, avec respectivement avec **67 011** habitants et **67 148** habitants, est à la stagnation alors que l'objectif du SCoT de +11 500 habitants en 2035 (soit **77 266** habitants) est basé sur l'augmentation relativement soutenue de la population bressane entre les années 2007 et 2012.



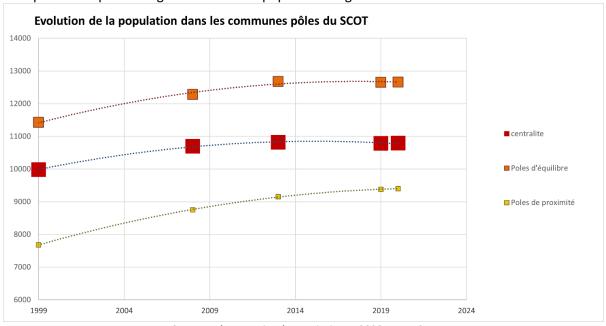
Les élus du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne indiquent que les effets de la pandémie de Covid-19 induisent une augmentation sensible de la population sur notre territoire, même si les premiers travaux de l'étude menée par le Réseau Rural Français et le PUCA en février 2022 montrent que la pandémie n'a pas bouleversé de fond en comble les structures territoriales françaises qui restent marquées par la centralité des grands pôles urbains. Ce phénomène sera à confirmer avec les chiffres de population 2021 et 2022.

Le vieillissement de la population est confirmé par le solde naturel qui pèse de moins en moins lourd dans l'augmentation de la population.



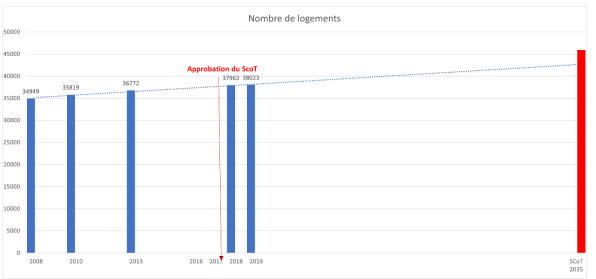
Source: Observatoire des territoires / INSEE

Au niveau du renforcement du rôle des communes pôles, on n'observe pas d'augmentation significative de la population dans ces communes depuis l'adoption du SCoT hormis les pôles de proximité qui voient globalement leur population augmentée.



Source: observatoire des territoires - 2020: RP INSEE

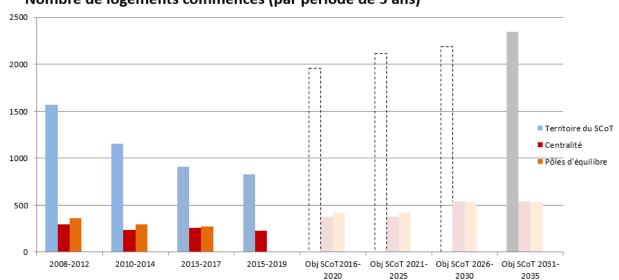
Le Scot prévoit la réalisation de **8 614 logements** entre 2016 et 2035 pour accueillir les 11 500 nouveaux habitants, soit un parc de plus de 45 900 logements en 2035.



Source: Observatoire des territoires

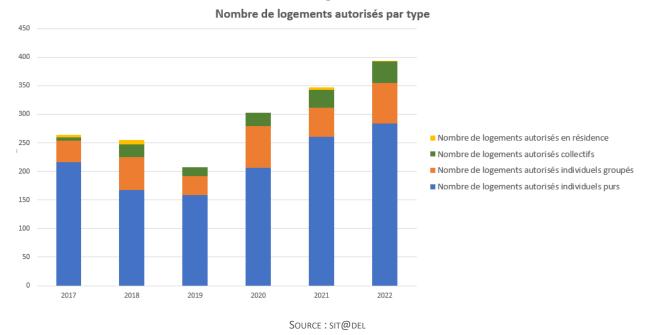
Les logements crées proviennent notamment de la construction de logements neufs.

Nombre de logements commencés (par période de 5 ans)

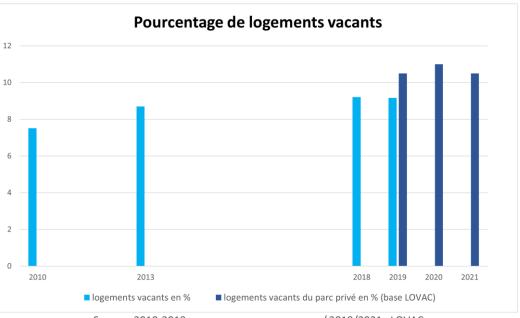


SOURCE: SITADEL / OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES (POUR LA PERIODE 2015-2019 CERTAINS CHIFFRES DE POLES D'EQUILIBRE SONT INDISPONIBLES)

La production de logements est nettement inférieure au scénario. Néanmoins, le nombre de logements autorisés repart à la hausse depuis 2020.



La remise sur le marché immobilier de logements vacants permet de loger les habitants sans consommer d'espaces supplémentaires. Le SCoT demande à ce que le taux de logements vacants dans la centralité bressane et les pôles d'équilibre soit compris entre 8 et 9% et entre 6 et 7% dans le reste des communes (pôles de proximité et autres communes).



 ${\tt SOURCE:2010-2019:observatoire\ des\ territoires\ /\ 2019/2021:LOVAC}$

Est-ce qu'une urbanisation durable en accord avec l'identité rurale du territoire a été mise en œuvre ?

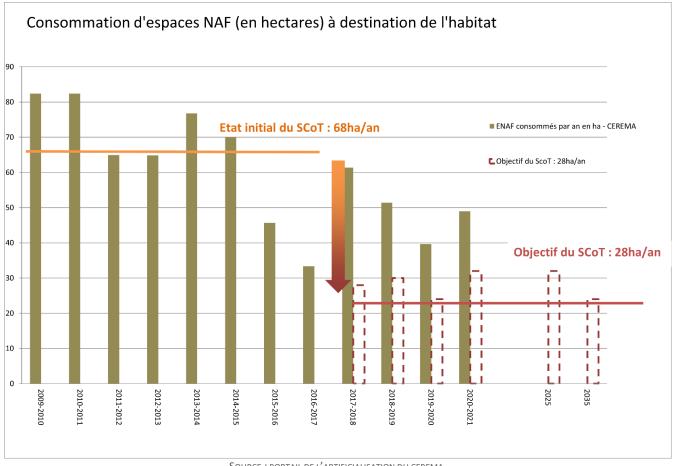
• Consommation d'espace à vocation d'habitat

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience, a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021. Cette loi est venue accélérer la limitation de l'artificialisation des sols par l'urbanisation. Dans une démarche progressive, elle prévoit que les territoires doivent dans un 1^{er} temps (2021-2030) réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et dans un 2^e temps (de 2031 à 2050) atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN).

Le diagnostic du SCoT avait établi, qu'entre 2002 et 2011, il avait été consommé 68 ha par an d'espaces naturels et agricoles pour de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Le SCoT a fixé un objectif de consommation de 28 ha soit 60% de réduction par an pour la période 2016-2035. En cela, l'objectif est plus ambitieux que le volet ZAN de la loi jusqu'en 2031.

Pour le bilan du SCoT, il a été décidé d'utiliser les données du portail de l'artificialisation car il propose gratuitement des données annuelles à la maille communale depuis 2009, même s'il a été observé sur le territoire des différences notables à l'échelle communale avec d'autres méthodes (photo-interprétation ou exploitation des autorisations d'urbanisme /déclarations d'ouverture de chantiers). Les principaux défauts de la méthode sont présentés en annexe.

Si on s'en tient aux 3 années pleines depuis l'approbation du SCoT, le volume d'ENAF artificialisés pour l'habitat est de 49 ha par an soit une diminution de 28% par rapport à la période avant ScoT.



SOURCE: PORTAIL DE L'ARTIFICIALISATION DU CEREMA

C'est sans surprise que l'objectif de 60% de réduction n'est pas atteint car l'artificialisation des sols est essentiellement maitrisée, sur un territoire rural comme celui du SCoT, à travers la limitation des surfaces constructibles dans les documents d'urbanisme.

• Est-ce que le développement économique a été équilibré ? Est-ce qu'il s'est appuyé sur les zones d'activités du territoire ?

- Carte des 14 ZA + 2 friches identifiées dans le SCOT
- Consommation d'espace à vocation économique
- Dynamiques d'évolution de l'emploi et de l'activité économique :
 - o Nombre d'emplois
 - Taux de chômage

Le SCoT n'a pas défini d'objectif de réduction de la consommation d'espace à destination des activités :

- 139ha de surfaces aménageables ont été identifiés dans les zones d'activités existantes, 112 ha dans les 7 ZA structurantes et 27ha dans les 7 ZA d'intérêt plus local. Les surfaces en extension très consommatrice d'ENAF n'ont pas été distinguées des dents creuses, consommant à priori moins d'ENAF.
- 55ha de foncier nouveau pour l'aménagement ou l'extension de zones d'activités artisanales et/ou commerciale ont été prévus.
- 2 friches industrielles ont été répertoriées, sur 3 ha à SAVIGNY-EN-REVERMONT et 15 ha à SAINT-BONNET-EN-BRESSE.

La friche de SAVIGNY-EN-REVERMONT a été rachetée par un particulier. Un projet de parc photovoltaïque est en cours d'étude sur l'ensemble de la friche de SAINT-BONNET-EN-BRESSE.

Plusieurs projets économiques d'envergure sont venus dynamiser l'emploi sur le territoire. Ils sont tous situés dans une ZA existante ou en extension d'une ZA existante.

Projets dans les zones d'activité structurantes					
ZA les Marosses à BRANGES	2 bâtiments d'activité (ronds bleus) 1 permis en cours de validité (terrain en turquoise) pour l'extension de l'activité extante	12,2 ha consommés	Tone man tricile (an Margares) Al 4.0		

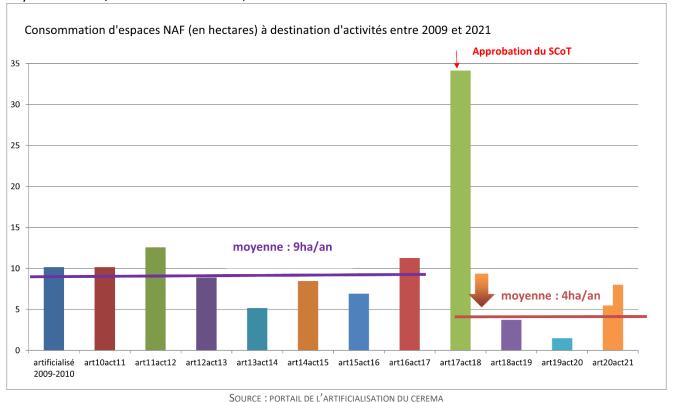
ZA du Bois de Chize à BRANGES	2 permis en cours de validité (terrain en turquoise) pour de nouvelles activités		D 280 D 413 D 70 Dominique Prudent SAS
ZA La Milleure à LE MIROIR	3 bâtiments d'activité (ronds bleus) 1 permis en cours de validité (terrain en turquoise) pour un bâtiment logistique	1,7ha consommés 15 ha	CA de Miller de Maria

ZA de la Chaigne à BEAURE- PAIRE-EN-BRESSE	4 bâtiments d'activité (ronds bleus) 1 permis en cours de validité pour un parking poids lourds sous ombrières et une supérette		Rode de Transacionne D 578 Rue des Bieuers Boss de
ZA de l'Aupretin à LOUHANS	1 bâtiment artisanal 1 permis d'aménager	0,3ha consommés 4,9ha	Les Grillots Rue du Jura Alée Berra et Nare Curle Rue Nicophore Nêpte S des Bruyeres
Projets dans les zone ZA La Condamine à CUISEAUX	as d'activités d'intérêt local 1 bâtiment d'activité	1,2ha	Secretion Constraints Constrai

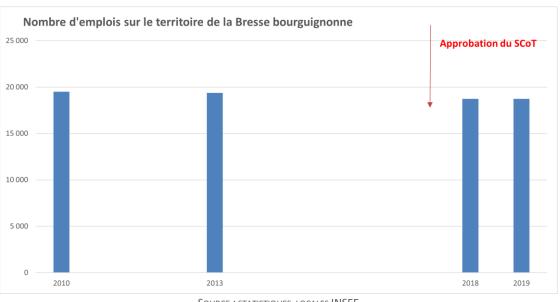
ZA du Velard à OUROUX SUR SAONE/ SAINT GERMAIN DU	1 bâtiment d'activité	2,8ha	
PLAIN	1 permis en cours de validité pour un bâtiment d'activité (terrain en turquoise)	0,3ha	ALTERNATION OF THE PROPERTY OF
ZA Les Bruyeres à SIMANDRE	2 hangars pour une activité d'exploitation forestière 1 permis en cours de validité pour l'exten- sion d'une unité de production de coques de piscine	0,8ha	Albea Simandre Route des Fontaines
ZA Bois des Rampes à SAINT GERMAIN DU BOIS	bâtiment d'activité (contrôle technique) permis en cours de validité pour un bâtiment artisanal (maçonnerie)		And the formation of the state

Les chiffres de consommation d'espaces NAF à destination d'activités selon la méthode du CERAMA font apparaître une consommation de 34ha sur le territoire entre 2017 et 2018. Ils sont dû pour 31ha dû à la prise en compte de la carrière à PIERRE-DE-BRESSE (voir explications en annexe). Ces 31ha ont été déduits puisque les décrets actuels sur l'artificialisation ne prennent pas les carrières en surface artificialisée.

Ainsi, la consommation d'espaces naturels agricoles et forestier pour de l'activité sur les 4 années pleines **de 2017 à 2020 est de 4 ha par an** à destination d'activités contre une moyenne de 9 ha/an entre 2009 et 2016, soit une baisse de 55%.



Dans le même temps, le territoire n'a pas créé d'emplois. On observe plutôt une **tendance à la baisse**, déjà en place avant l'approbation du SCoT. Selon l'atlas des fragilités territoriales en Bourgogne-Franche-Comté, Cette tendance s'observe sur l'ensemble de la Région mais également au-delà, sur une bande allant du nord-est de la France au sud du Massif central. Ce recul s'explique en partie par l'effritement de l'emploi industriel.



Source: STATISTIQUES LOCALES INSEE

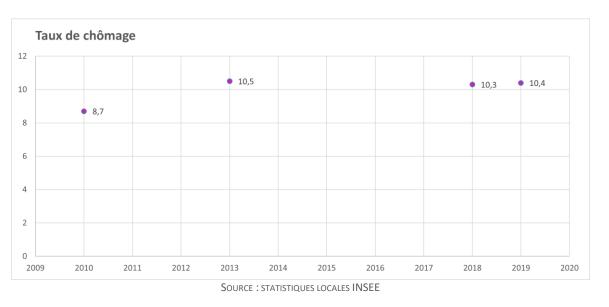
La comparaison du nombre d'emplois créés (ou perdus) et la consommation de foncier à destination d'activités donne une idée de « l'efficacité » de l'utilisation du foncier sur un territoire et notamment les communautés de communes. Les chiffres sont disponibles sur le portail de l'artificialisation pour ces 2 indicateurs pour les années 2013 et 2019 ce qui donne le tableau suivant :

Territoire	Nbre d'ha d'ENAF consommées entre 2013 et 2019	Evolution de l'emploi entre 2013 et 2019	« Efficacité »
Syndicat mixte	44*	-630	
Bresse Louhannaise Intercom	27	-260	Plus consommateur
Bresse Nord Intercom	3*	-72	Intermédiaire
Terres de Bresse	10	-261	Intermédiaire
Bresse Revermont 71	3	-37	Moins consommateur

^{* 31} ha comptabilisés en 2018 pour la carrière de Pierre-de-Bresse ont été soustrait

Le taux de chômage quant à lui est stabilisé autour de 10,5% depuis 2013.

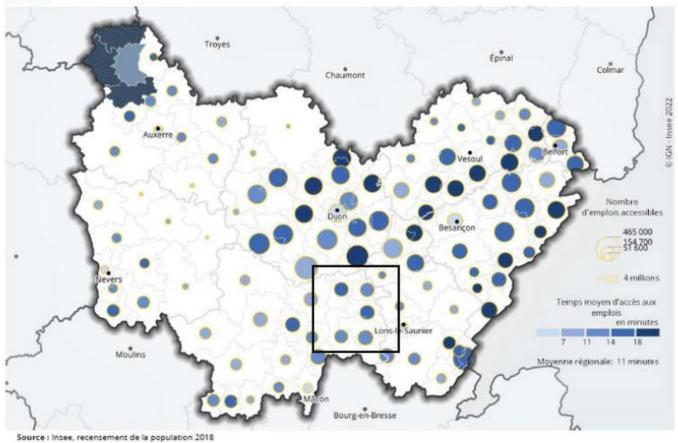




Mais des raisons d'être optimiste existent. Selon l'étude « ATLAS des flux de richesse – BRESSE BOURGUIGNONNE » produite par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le territoire s'inscrit dans la diagonale des opportunités en terme d'attractivité.

En effet, le nombre d'emplois accessibles depuis le lieu d'habitation est un déterminant de l'attractivité d'un territoire. Personne n'occupe plus un emploi à vie. Le choix résidentiel prend en compte la possibilité de changer éventuellement de travail, sans forcément changer de lieu. La taille du bassin d'emplois accessibles depuis son domicile devient un critère important dans le choix de résidence. En ce sens, les 4 communautés de communes du territoire offrent un accès à un nombre d'emplois conséquent en restant dans des temps de trajet acceptables (moins de 18 min).

► Nombre d'emplois accessibles et temps moyen d'accès associés dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Source: Atlas des flux de richesse — BRESSE BOURGUINONNE

♠ Est-ce que les aménagements ont été harmonieux et de qualité ?

 Nombre de PLU intégrant un diagnostic des franges urbaines et définissant des orientations de qualification de ces espaces

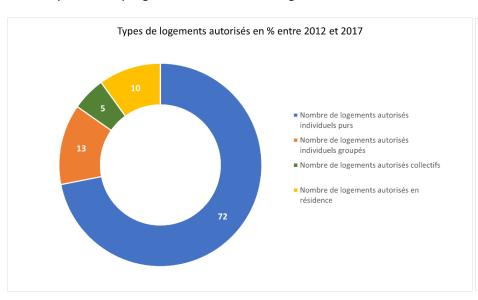


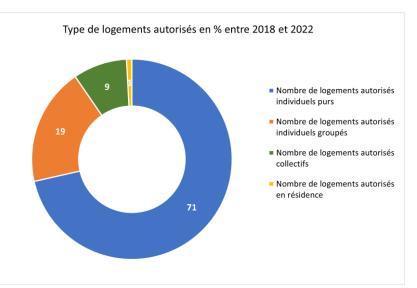
En 2017, aucun PLU n'intégrait la problématique des entrées de villes. En 2022, les PLU approuvés de SAINT-VINCENT-EN-BRESSE et de LE MIROIR et le PLU en cours de MONTRET ont intégré un diagnostic des entrées de bourg et ont défini des Orientations d'Aménagement Programmés destinées à maintenir ou à améliorer des espaces.

Est-ce que la diversification et le renouvellement de l'offre en logement a été favorisée ?

- Composition du parc de logement par typologie
- Evolution du nombre de logements vacants
- Démarches de rénovation du bâti ancien pour réduire la précarité énergétique des ménages liée aux logements.

Le SCoT prévoit de programmer une offre de logements diversifiée.



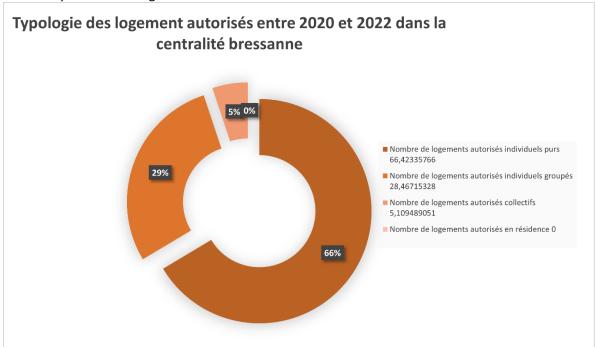


Les objectifs chiffrés par typologie de commune sont les suivants :

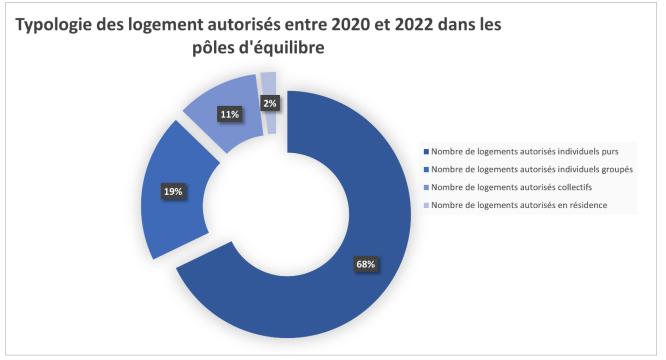
Ratios exprimés en % de la construction neuve	Individuel pur	Individuel groupé	Collectif et intermédiaire	En résidence*
Centralité bressane	+/- 30%	+/- 30%	+/- 35%	+/- 5%
Pôles d'équilibre	+/- 50%	+/- 25%	+/- 20%	+/- 5%
Pôles de proximité	+/- 60%	+/- 20%	+/- 15%	+/- 5%
Autres communes	+/- 70%	+/- 20%	+/- 8%	+/- 2%

L'exploitation des fichiers sit@del entre 2020 et 2022 donne les ratios effectifs suivants :

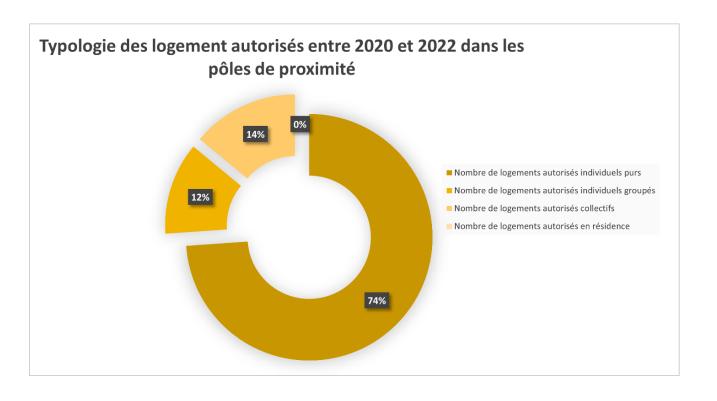
• Dans la centralité, l'objectif est atteint pour les logements individuels groupés mais la proportion de logements collectifs et intermédiaires est toujours bien en-dessous des objectifs. Il n'y a eu aucun logement en résidence.



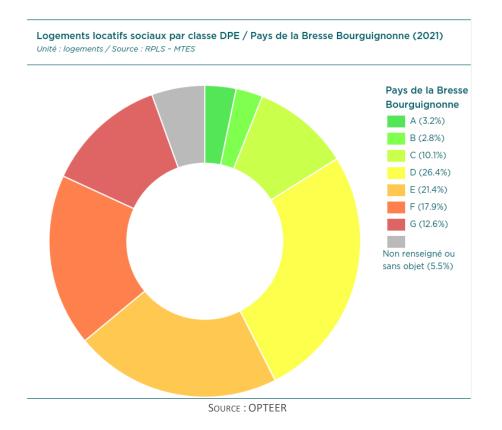
• Dans les pôles d'équilibre, la proportion de logements individuels purs est toujours très forte par rapport à l'individuel groupé et au collectif. Il n'y a eu aucun logement en résidence.



• C'est dans les pôles de proximité que les ratios effectifs sont les plus proches des objectifs fixés par le SCoT.



Selon les chiffres de la plateforme OPTEER, en 2021, 50% des logements locatifs sociaux du Pays de la Bresse bourguignonne ont **un Diagnostic de Performance Energétique** – DPE – plutôt médiocre (de E à G).



Comme indiqué dans le bilan du programme LEADER 2014-2022, « la loi Climat & Résilience dispose que les certains logements, en raison de leur caractère énergivore, qualifiés de « passoire thermiques », seront progressivement caractérisés d'indécents et donc interdits à la location. Suite à sa promulgation, plus de la moitié du parc de logements sociaux pourrait disparaître prochainement si des travaux de rénovation ne sont pas massivement entrepris. En effet, d'après les dernières données disponibles (2021), les logements ayant un DPE de classe G et F, soit 30,5% au total, seront interdits à la location pour en 2025 et ceux de classe E en 2034, soit au total 51,9% du parc.

Ces risques cependant ont été identifiés. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat « OPAH » a été menée [sur la communauté de communes BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM] dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2022 pour soutenir la rénovation des logements.

De 2019 à 2021 (fourchette la plus large disponible via OPTEER), la part des logements dont la classe est égale ou inférieure à D a diminué de -3,1% (passant de 81,5% à 78,4%) au profit de celles celle qui lui est supérieure (A, B et C), augmenté de +4,1% (passant de 12% à 16,1%). »



Il est à noter que 3 autres opérations programmées d'amélioration de l'habitat « OPAH » sont en cours de mise en œuvre sur les 3 autres communautés de communes.

Est-ce que le maillage commercial est équilibré ?

- Surface commerciale d'importance autorisée (+200m² de surface de vente et/ou drive)
- Localisation des implantations nouvelles et des extensions de commerces et ensembles commerciaux d'importance

Les permis de construire délivrés et l'examen des projets par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial permettent d'identifier les surfaces de vente de plus de 200m² créés ou en cours de création sur le territoire ainsi que les aménagements de type Drive.

12 projets commerciaux ont été autorisés entre 2017 et avril 2023 pour 6 675m² de surface de vente créée. La liste des projets figure en annexe.

Leur localisation est répartie comme suit :



Source: SMBB

La localisation de 11 projets sur 12 dans une commune pôle renforce ainsi le poids de ces polarités.

Il est souligné que, dans la période 2017-2023, 4 projets soumis à la CDAC ont reçu un avis défavorable : construction d'un supermarché à BRANGES, extension d'un ensemble commercial à BRANGES, démolition et reconstruction avec agrandissement d'un supermarché à LOUHANS et extension d'un ensemble commercial par la création de 4 cellules supplémentaires de 375 m² chacune à LOUHANS.

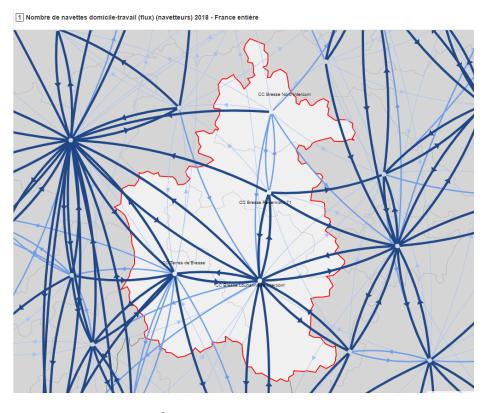
Est-ce que le développement a été cohérent avec une gestion durable des déplacements ? Est-ce qu'une mobilité alternative à la voiture a émergé ?

- Flux domicile travail
- Part modale des déplacements domicile-travail
- Activité de l'association « Mission Mobilité » Transi-Stop
- Nombre de places créées en parkings dédiés au covoiturage

En 2010, 12 900 flux domicile travail entre le territoire et l'extérieur ont été recensés, 9 400 flux sortants et 3 500 flux entrants.

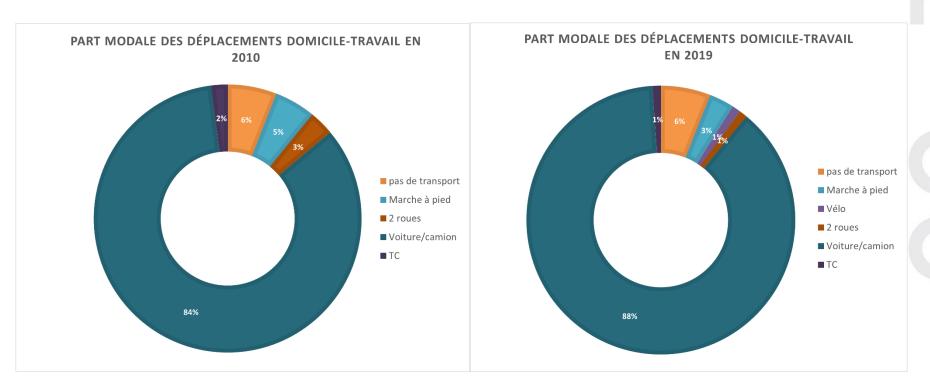
En 2018, 15 000 trajets domicile travail sont identifiés avec 11 800 flux sortants soit 2 400 sortants supplémentaires et 3 200 flux entrants.

Le développement du territoire n'a pas pu limiter les déplacements pendulaires vers l'extérieur du territoire.



Source: Observatoire des territoires

La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail n'a pas évolué de manière significative entre 2010 et 2019 passant de 84% à 88%. On peut noter l'apparition du vélo pour 1% dans les modes de déplacement 2019.



Selon une enquête de Bresse Initiative et Mission Mobilité, ce sont même 92% des salariés des zones d'activité du territoire qui viennent en voiture.

L'expérience TRANSI-STOP menée sur le territoire à partir de 2017 a été mise en sommeil suite à la crise sanitaire. La Mission Mobilité a pour projet de la relancer avec le covoiturage. A l'heure actuelle, selon la Mission Mobilité, 35 personnes sont inscrites sur la plate-forme (20 covoitureurs et 15 auto-stoppeurs).

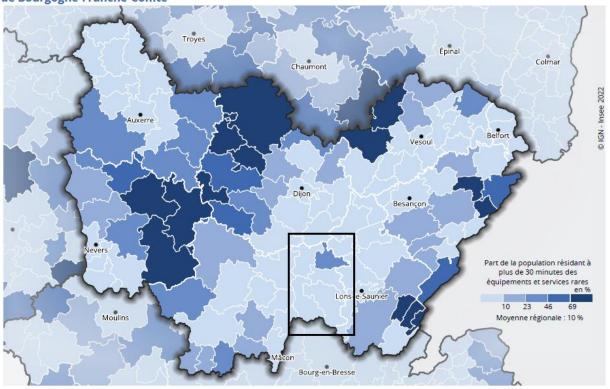


Pour les parkings de covoiturage, sur les 39 retour du questionnaire, seules les communes de CUISERY et RANCY déclarent posséder des places de parking dédiés au covoiturage.

- Les gammes d'équipements et de services de proximité sont-elles en cohérence avec l'organisation multipolaire du territoire ?
 - Part de la population éloignée des équipements et services rares
 - Nombre d'équipements sportifs
 - Nombre des équipements scolaires, primaires et secondaires
 - Nombre des équipements à destination des personnes âgées et/ou dépendantes

Dans l'Atlas des fragilités de territoriales en Bourgogne-Franche-Comté, seule la communauté de communes Bresse Nord Intercom compte plus de 23% (mais moins de 46%) d'habitants éloignés de plus de 30 min des équipements et services rares (listes en annexe). Dans les autres communautés de communes c'est moins de 10%.

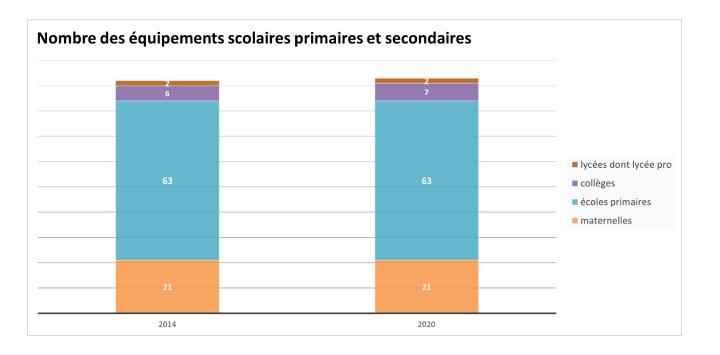




SOURCE: ATLAS DES FRAGILITES TERRITORIALES EN BFC – INSEE, BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS 2020, DISTANCIER METRIC

Selon la Base Permanente des équipements de l'Insee et la base FINESS, il n'y pas d'évolution notable pour la période sur le nombre d'équipements et de services dans les domaines suivants :

- Le territoire compte **258** équipements sportifs (gymnase, bassin de natation, boulodrome, court de tennis, centre équestre...) en 2021. Il en comptait **262** en 2016.
- Pour les équipements scolaires, on note la création d'un collège (collège privé à Louhans).
- Concernant les hébergements pour personnes âgées, notamment les EHPAD, on en comptait 16 en 2014 pour 14 au 31/12/2020.

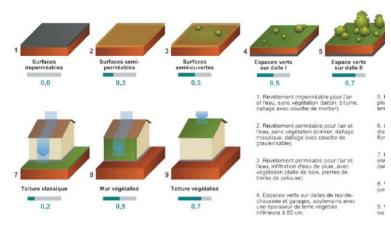




Le SCoT a-t-il permis de promouvoir un urbanisme durable et de qualité ?

• Nombre de PLU définissant des coefficients d'imperméabilisation ou de biotope

Au 1^{er} janvier 2023, le PLU de MONTRET en cours de révision prévoit dans son règlement un coefficient de biotope de 0,5 en zone U et 0,80 en zone Uj.



PLU de Montret - Extrait des annexes

Bilan quantitatif – Axe2 La valorisation durable des ressources locales

- Les réservoirs de biodiversité ont-ils été protégés ? Les corridors écologiques ont-ils été préservés et restaurés ?
- Périmètres de protection, d'inventaire ou de gestion intégrant les réservoirs de biodiversité
- Nombre de documents d'urbanisme protégeant les réservoirs de biodiversité par un classement en zone Naturelle ou Agricole et/ou par des inscriptions graphiques visant leur protection
- Superficie des zones humides
- Superficie de la forêt en Bresse bourguignonne
- Qualité des cours d'eau du territoire (état écologique notamment)

Périmètres de	2014		20		
protection	Nombre de sites	Superficie (ha)	Nombre de sites	Superficie (ha)	Evol. 2014 -> 2023
Natura 2000	6 + 2 ZICO*		11 ZPS* +11 SIC*	8 200	1
ZNIEFF de type 1	16	16 000	34	22 281	
ZNIEFF de type 2	5	85 000	8	63 000	-
RNN	1		1		-
Arrêtés de Protection de Biotope	2	19,6 (Seille) 1 480 (Doubs)	2	19,6 (Seille) 1 480 (Doubs)	-

Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	11	130	20	275	1
Sites labellisés ENS* par le Département 71	9	457	11	470	

^{*}ZICO: zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, ZPS: zones de protection spéciales, SIC: sites d'Importance Communautaire, ENS: espaces naturels Sensibles

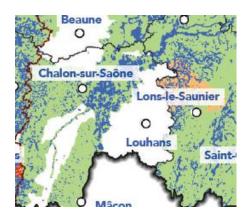
100%

Tous les documents d'urbanisme approuvés ou en cours de révision ont traduit ou traduisent à leur échelle la trame verte et bleue du SCOT et intègrent la notion de réservoirs écologiques. Ils prennent en compte leur protection par un classement en zone A ou N dans les PLU ou en zone non constructible des cartes communales et généralement par une protection supplémentaire au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme notamment pour les mares, les zones humides et les haies bocagères.



PLU DU FAY: PLAN DE ZONAGE ET PROTECTION DES HAIES

Sur la base du travail réalisé en 1999 par la DIREN puis complété par celui de la DREAL en 2014, les sites potentiellement humides couvriraient 14 000ha du territoire. Depuis aucun inventaire supplémentaire à grande échelle n'a été entrepris. Un inventaire des milieux humides à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté est en cours mais le secteur de la Bresse bourguignonne n'a pas encore été intégré.



Source: Pole Milieux Humides Bourgogne - Franche - Comte - Bilan des inventaires de milieux Humides a l'echelle regionale, decembre 2022

Des visites terrain ponctuelles ont pu avoir lieu lors de l'élaboration des documents d'urbanisme sur des secteurs AU des PLU ou des nouvelles zones constructibles des cartes communales mais n'ont pas permis pour l'instant de réaliser une cartographie fine à l'échelle du territoire, au vu de la multitude des méthodologies employées.

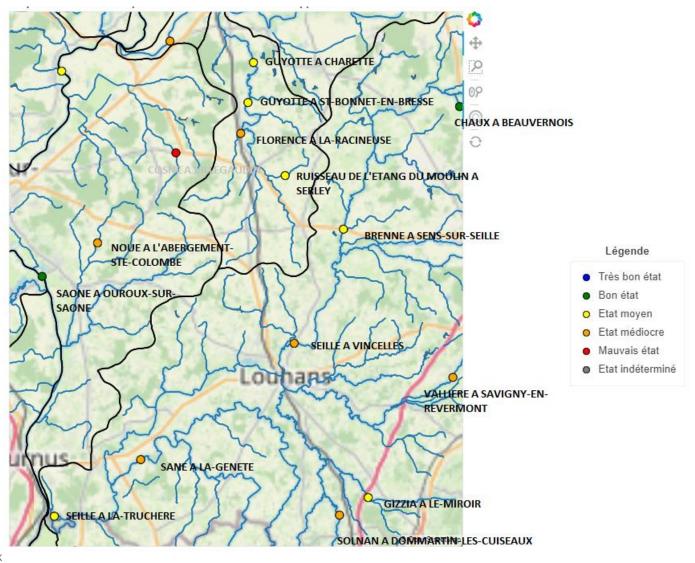
Il est à noter que pour l'application du régime de protection des zones humides, une définition des zones humides prenant en compte des critères alternatifs pédologique OU botanique a été précisée par décret jusqu'en 2017. Ce décret ayant été déclaré illégal par le Conseil d'Etat, il a été fait application de critères cumulatifs pédologique ET botanique de 2017 à 2019 (régime du SCoT) puis la définition ayant été reprise dans une loi, il est depuis 2019 fait de nouveau application de critères alternatifs pédologique OU botanique.

La forêt est très fragmentée en Bresse bourguignonne, il y a peu de massifs forestiers mais plutôt de nombreux bosquets. Si on compare les deux années 2011 et 2018 de l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) disponibles pour la Saône -et-Loire, les surfaces de forêts et bosquets ont peu évoluées entre ces 2 années : **31 900 ha en 2011 et 31 770 ha en 2018.**



Source: OCS GE Bourogne Franche Comte: evolution des surfaces de forets et bosquets des plus de 5 000m² entre 2011 (vert clair) et 2018 (a pois)

L'état écologique des cours d'eau est la résultante de l'ensemble des éléments de qualité physicochimiques (bilan de l'oxygène, température, nutriments, acidification, polluants spécifiques) et biologiques (invertébrés benthiques, diatomées, macrophytes, poissons). Sur le territoire en 2020, 2 stations affichent un bon état, 6 affichent un état moyen et 6 un état médiocre.



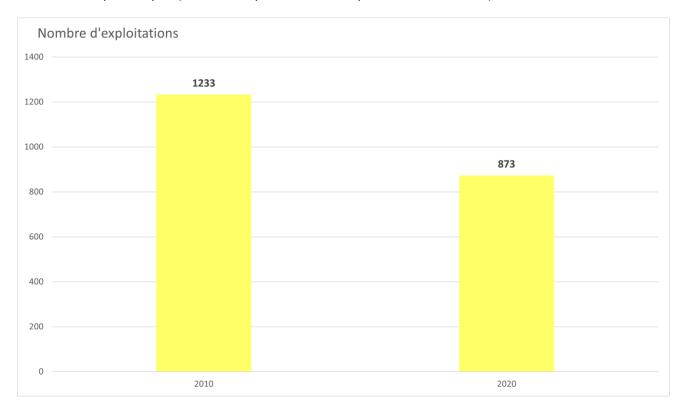
KM_CIRCUITS_DOUX

Source : Agence de L'EAU – www.eaufrance.fr

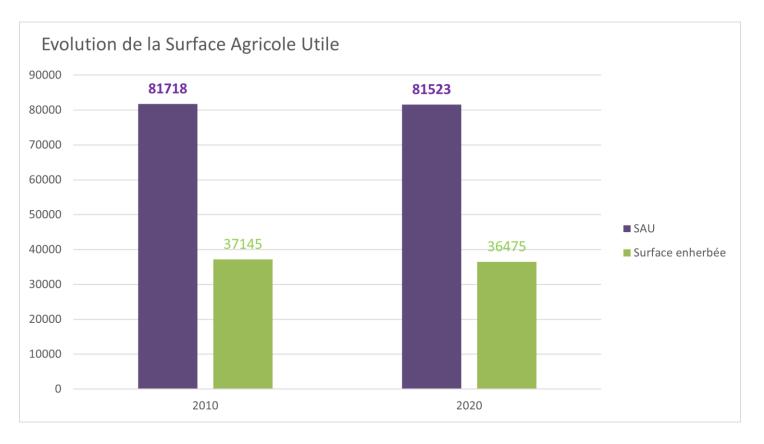
Les espaces de production et les filières agricoles ont-elles été préservés ?

- Nombre d'exploitations agricoles
- Evolution de la surface agricole utile dont :
 - o Surface enherbée
- Spécialisation de la production agricole

Comme dans toute la France on observe une diminution du nombre d'exploitations, de l'ordre de 30%, avec une augmentation de la SAU moyenne par exploitation, la SAU totale ne variant que très peu (-0,2% à comparer avec -0,9% pour la Saône et Loire)



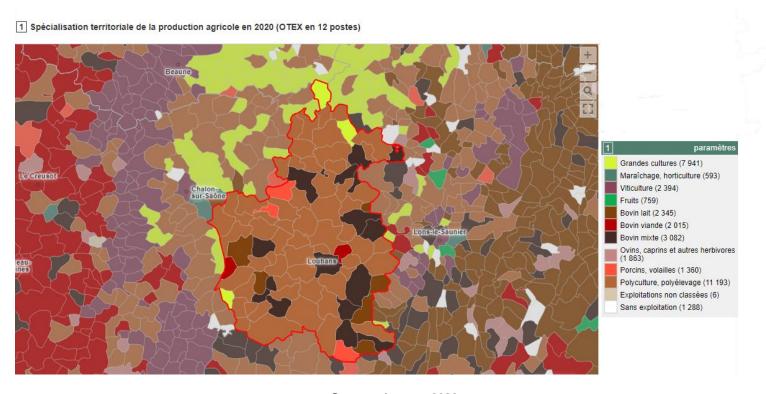
Source: Agreste 2010 et 2020



Source: Agreste 2010 et 2020

Une majorité de communes a une orientation technico-économique de ses exploitations (au moins deux tiers) en polyculture, polyélevage.



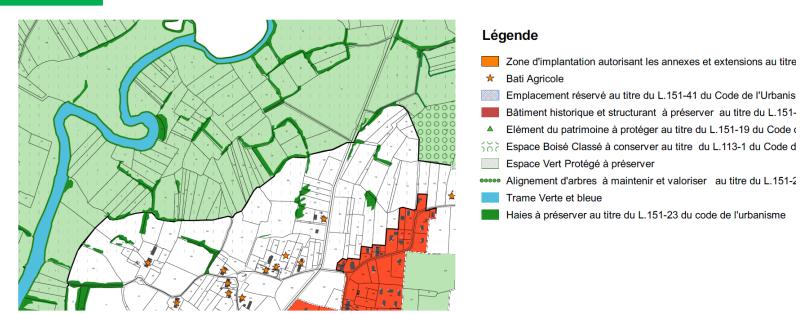


Source: Agreste 2020

- 1 La conservation de la diversité agricole et paysagère, caractéristique de l'identité de la Bresse bourguignonne ont-elles été mise en œuvre dans les documents d'urbanisme ?
- Nombre de documents d'urbanisme protégeant les haies au titre des L151-19 et L151-23
- Nombre de PLU intégrant les vues repérées par le SCoT et/ou mettant en œuvre des outils de protection du paysage

+6

En 2014, seul le PLU de ROMENAY intégrait une **protection des haies** au titre des articles L151-19 et L151-23 avec une inscription graphique au plan de zonage. Au 1^{er} janvier 2023, 6 PLU et 1 carte communale approuvés protègent des linéaires de haies au titre des articles L151-19 et L151-23 avec une inscription graphique au plan de zonage. C'est également ce qui devrait être mis en œuvre dans le PLU de MONTRET et la carte communale de BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, en cours.



PLU DE LOUHANS – PLAN DE ZONAGE ET PROTECTIONS DES HAIES

1

Le règlement du PLU de LOUHANS intègre des éléments permettant de protéger des cônes de vues remarquables. Aucun PLU n'a repris les cônes de vue du SCoT, ils sont difficilement intégrables dans un document d'urbanisme car difficiles à localiser avec les éléments fournis dans les documents du SCoT.

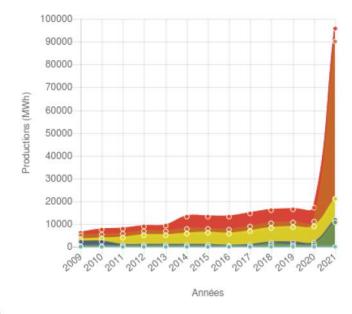
♠ Est-ce que l'offre énergétique dans le territoire s'est diversifiée ?

- Production d'énergie renouvelables par filières dont :
 - o Production d'électricité photovoltaïque

La production d'ENR, en particulier celle des filières bois-énergie et de la méthanisation, a fortement augmentée en 2021.

Evolution des productions totales d'EnR par filière (hors bois des ménages) / Pays de la Bresse Bourguignonne (2009/2021)

Unité: MWh / Source: ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Alterre BFC, ENEDIS, RTE,SICAE-EST, SIEL, Régie Salins-les-Bains, Service des études statistiques (SDES), FIBOIS BFC



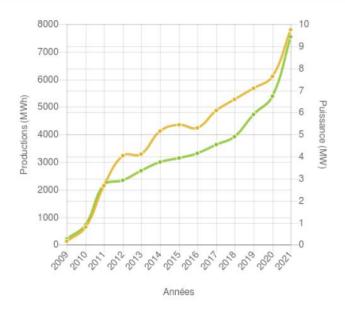
Réalisation OPTEER



On note une augmentation très régulière de l'énergie solaire tant en production qu'en puissance installée avec une puissance installée qui a triplé entre 2017 et 2021.

Puissance installée et production d'électricité photovoltaïque / Pays de la Bresse Bourguignonne (2009/2021)

Unité: MWh / Source: Enedis RTE SICAE-EST SIEL Régie de Salins Service de la donnée et des études statistiques (SDES), Atmo Bourgogne-Franche-Comté



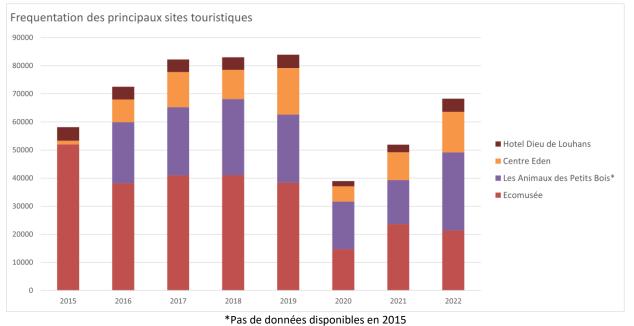
Axe y gauche
Production

Axe y droite
Puissance installée

1 L'attractivité touristique du territoire a-t-elle évoluée ?

- Fréquentation des principaux sites touristiques de la Bresse bourguignonne
- Nombre d'itinéraires doux créés
- Recette de la taxe de séjour
- Evolution de l'offre en hébergement et en restauration dont :
 - O Nombre d'hébergements de grande capacité

Entre 2017 et 2019, la fréquentation des 4 principaux sites touristiques de la Bresse bourguignonne a augmenté de 2%. La crise du COVID en 2020 et 2021 a fortement limité la fréquentation sur l'ensemble des sites qui peinent à retrouver en 2022 leur fréquentation d'avant crise.

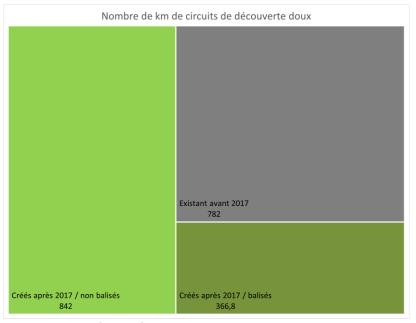


Source : OT du pays de la Bresse bourguignonne

Un des objectifs du SCoT est de développer les circuits de découverte du territoire.

Itinéraires doux existants sur le territoire	Existant avant 2017	Créés depuis 2017
Randonnées Balades vertes	738,5 km	138 km
Circuits balisés hors balades vertes	-	49 km
Sentiers gérés par le CEN*	2 sentiers pour 3,5km	1 pour 1,8 km
Circuits cyclo-touristiques non balisés (traces GPX)	-	21 circuits pour 842 km
Voie verte	40 km	25 km
Chemin de Cluny	-	73 km balisé
Route européenne d'Artagnan	-	80 km en cours de balisage

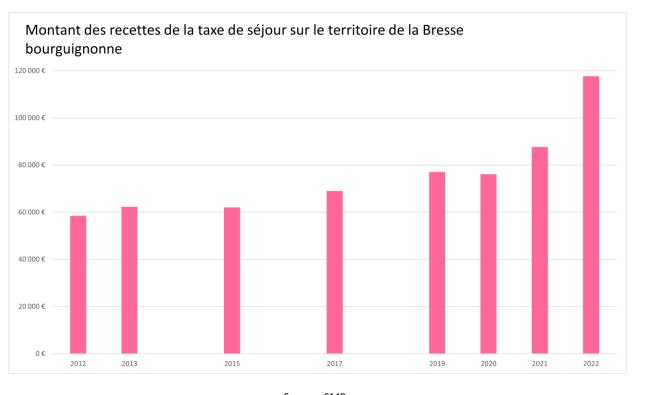
^{*}CEN: Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne





L'augmentation du montant récolté de la taxe de séjour s'explique par les bons chiffres de fréquentation touristique sur le département de Saône-et-Loire et en Bresse bourguignonne, notamment en 2022, mais aussi par l'utilisation croissante des plateformes de location.

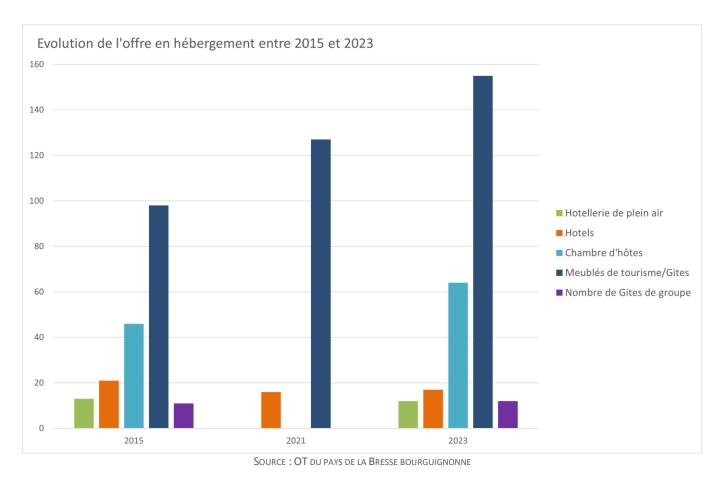




SOURCE: SMBB

D'après le diagnostic réalisé au printemps 2022 par l'Office de Tourisme du Pays, l'offre d'hébergement touristique sur le territoire est caractérisée par l'importance des résidences secondaires : 20 235 lits en résidence secondaires contre 3 500 lits en hébergements marchands en 2022. Cet hébergement marchand est essentiellement constitué de gites et meublés de tourisme, en augmentation de près de 40% entre 2015 et 2023.





L'offre en hébergement de grande capacité (plus de 15 lits) avait été identifiée en 2015 comme insuffisante dans le SCoT. Il n'y a qu'un seul hébergement de grande capacité en plus sur le territoire en 2023.

Compatibilité avec les documents de rang supérieur

SDAGE 2022-2027

Le Territoire de la Bresse bourguignonne fait partie du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse. Lors de sa séance du **18 mars 2022**, le comité de bassin a adopté à l'unanimité ce SDAGE et a donné un avis favorable sur le programme de mesures correspondant.

L'analyse du SCoT par rapport aux dispositions du SDAGE qui concernent les documents d'urbanisme (annexe 5 du SDAGE) donne les résultats suivants :

Orientation fondamentale n°0 : s'adapter aux effets du changement climatique					
Disposition 0-01 Agir plus vite et plus fort face au changement climatique	Partiellement intégré dans le SCoT				
Disposition 0-02 Développer la prospective pour anticiper le changement climatique	Partiellement intégré dans le SCoT				
Orientation fondamentale n°1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité					
Disposition 1-02 Développer les analyses prospectives dans les documents de planification	Non intégrée dans le SCoT				
Disposition 1-04 Inscrire le principe de prévention dans la conception des projets et les outils de planifi-					
cation locale	Partiellement intégré dans le SCoT				
Orientation fondamentale n°2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégra	adation des milieux aquatiques				
Disposition 2-01 Mettre en oeuvre la séquence « éviter-réduire-compenser »	Intégré dans le SCoT pour les réservoirs écologiques				
Orientation fondamentale n°4 : renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer	une gestion intégrée des enjeux				
Disposition 4-12 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de déve-					
loppement économique	non concerné directement				
Disposition 4-13 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire	non concerné directement				
Disposition 4-15 Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs fragiles	non concerné				
Orientation fondamentale n°5A: poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d	l'origine domestique et industrielle				
Disposition 5A-01 Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le main-					
tien à long terme du bon état des eaux	Partiellement intégré dans le SCoT				
Disposition 5A-02 Pour les milieux particulièrement sensibles aux pollutions, adapter les conditions de	Non intégrée dans le SCoT				
rejet s'appuyant sur la notion de « flux admissible »					
Disposition 5A-03 Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine	Partiellement intégré dans le SCoT				
Disposition 5A-04 Éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées	Non intégrée dans le SCoT				
Disposition 5A-06 Établir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE	non concerné directement				
Orientation fondamentale n°5B : lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques					
Disposition 5B-01 Anticiper pour assurer la non dégradation des milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des					
phénomènes d'eutrophisation					
Orientation fondamentale n°5E					
Disposition 5E-01 Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	Intégré dans le SCoT				
Disposition 5E-03 Renforcer les actions préventives de protection des captages d'eau potable	non concerné directement				
Orientation fondamentale n°6A : agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques					
Disposition 6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux					
et eaux souterraines	Non intégrée dans le SCoT				

Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	Non intégrée dans le SCoT		
Disposition 6A-03 Préserver les réservoirs biologiques et renforcer leur rôle à l'échelle des bassins ver-	iven megree dans to deet		
sants	Intégré dans le SCoT		
Disposition 6A-04 Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et			
ripisylves	Intégré dans le SCoT		
Disposition 6A-16 Mettre en oeuvre une politique de préservation et de restauration du littoral et du			
milieu marin pour la gestion et la restauration physique des milieux	non concerné		
Orientation fondamentale n°6B: préserver, restaurer et gérer les zones humides			
Disposition 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion			
stratégique des zones humides dans les territoires pertinents	Intégré dans le SCoT		
Disposition 6B-02 Mobiliser les documents de planification, les outils financiers, fonciers et environne-	Later day of the sails CO.T.		
mentaux en faveur des zones humides	Intégré dans le SCoT		
Disposition 6B-03 Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets	non concerné directement		
Disposition 6B-04 Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le	, II		
porter à connaissance	non concerné directement		
Orientation fondamentale n°7 : atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en amélie	orant le partage de la ressource et en anticipant		
l'avenir			
Disposition 7-01 Élaborer et mettre en oeuvre les plans de gestion de la ressource en eau	non concerné directement		
Disposition 7-04 Anticiper face aux effets du changement climatique	non concerné directement		
Disposition 7-05 Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la			
disponibilité de la ressource	non concerné directement		
Disposition 7-06 Mieux connaître et encadrer les prélèvements à usage domestique	non concerné directement		
Orientation fondamentale n°8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux in	nondations en tenant compte du fonctionne-		
ment naturel des milieux aquatiques			
Disposition 8-01 Préserver les champs d'expansion des crues	Intégré dans le SCoT		
Disposition 8-02 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues	Non intégrée dans le SCoT		
Disposition 8-03 Éviter les remblais en zones inondables	Non intégrée dans le SCoT		
Disposition 8-04 Limiter la création et la rehausse des ouvrages de protection aux secteurs à risque fort			
et présentant des enjeux importants	Non intégrée dans le SCoT		
Disposition 8-05 Limiter le ruissellement à la source	?		
Disposition 8-06 Favoriser la rétention dynamique des écoulements	Intégré dans le SCoT		
Disposition 8-11 Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion	Non intégrée dans le SCoT		
Disposition 8-12 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales des territoires exposés à un			
risque important d'érosion	non concerné		

Le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027 suite au présent bilan.

SRADDET Ici 2050

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de la région Bourgogne Franche Comté a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2020. Suite à la loi dite Climat et Résilience, il est en cours de modification.

L'analyse de la compatibilité du SCoT approuvé en 2017 a été présentée aux élus lors du Comité syndical de février 2019, sur le document SRADDET arrêté. Les conclusions ont été les suivantes :

- Le SRADDET comprend 4 documents dont le fascicule des règles qui est le document opposable au SCoT.
- Le fascicule des règles contient 36 règles dont 19 qui s'appliquent au SCoT.
- Certaines règles ne sont pas prises en compte dans le SCoT de la Bresse bourguignonne :
 - o Analyser le potentiel de compensation de l'imperméabilisation.
 - o Limiter le développement de zones commerciales en périphérie des communes.
 - o Fixer des objectifs chiffrés de réduction de consommation d'énergie et de production d'EnR.
 - o Favoriser l'émergence de projets démonstrateurs (énergie, environnement, qualité architecturale et patrimoniale).
 - o Prendre en compte la pollution lumineuse.
- Le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié à l'horizon 2024, suite au présent bilan.

Contact:

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

03 85 75 76 00

scot@smbb71.fr







Annexes

L'armature multipolaire du SCoT

Centralité bressane	Louhans-Châteaurenaud
	Branges
	Sornay
Pôles d'équilibre	Cuiseaux
	Cuisery
	Pierre-de-Bresse
	Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain-du-Plain
	Saint-Germain du Bois
Pôles de proximité	Beaurepaire-en-Bresse
	Bellevesvre
	Mervans
	Montpont-en-Bresse
	Romenay
	Simandre
	Simard
	Varennes-Saint-Sauveur
Les 71 autres commune	es e



Liste des projets commerciaux autorisés entre 2017 et 2023

Année	COMMUNE	Typologie de commune dans le SCoT	Type de projet	Secteur	SP créé	Surface de vente inté- rieure créée	Surface de vente exté- rieure créée	CDAC
2017	Louhans	Centralité	Ensemble commercial de 5 cellules pour équipement de la maison dans un ancien commerce désaffecté	Secteur non alimentaire	0	1265		oui
2017	Ouroux-sur- Saône	Equilibre	Extension d'un magasin de bricolage	Secteur non alimen- taire	312			non
2018	Mervans	Proximité	Construction de 3 cellules commerciales au rez-de-chaussée d'un bâtiment collectif	Secteur non alimentaire		300		non
2019	Cuisery	Equilibre	Construction d'un supermarché après démolition d'un bâtiment commercial désaffecté	Secteur alimentaire	1722			non
2019	Louhans	Centralité	Création d'un Drive dans un supermar- ché existant	Secteur alimentaire	53	0		oui
2020	Saint Germain du Bois	Equilibre	Extension d'un magasin de bricolage	Secteur non alimentaire	445			non
2021	Pierre de Bresse	Equilibre	Extension d 'un supermarché	Secteur alimentaire	918	450		oui
2021	Saint Germain du Bois	Equilibre	Création d'une galerie marchande dans un supermarché	Secteur non alimen- taire	618	361		oui
2021	L'Abergement Sainte Co- Iombe	Autre	Création d'une supérette	Secteur alimentaire	585			non
2022	Louhans	Centralité	Démolition / Reconstruction d'un su- permarché	Secteur alimentaire	1588	999		non
2023	Beaurepaire- en-Bresse	Proximité	Création d'une supérette	Secteur alimentaire		262		non
2023	Sornay	Centralité	Réouverture d'une jardinerie	Secteur non alimen- taire	0	1198	2445	oui

Liste des services et équipements rares

Autre établissement pour adultes et familles en difficulté Etablissement santé moyen séjour Spécialiste en psychiatrie Spécialiste en pédiatrie Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires Produits surgelés Police Adultes handicapés : hébergement Location automobiles, utilitaires légers Hypermarché Réseau de proximité pôle emploi Enfants handicapés : hébergement Etablissement psychiatrique Poissonnerie Etablissement santé court séjour Dialyse Formation santé CHRS : centre d'hébergement et de réadaptation sociale Aide sociale à l'enfance : hébergement Tribunal de grande instance Personnes âgées : soins à domicile Audio prothésiste Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle Adultes handicapés : services d'aide Travail protégé Urgences Psychomotricien Théâtre Spécialiste en pneumologie Tribunal d'instance Structure psychiatrique en ambulatoire Spécialiste en otorhino-laryngologie Tribunal de commerce Aide sociale à l'enfance : action éducative Direction Départementale des Finances Publiques Supérette Salle non spécialisée Centre de santé Magasin de revêtements murs et sols Lycée d'enseignement professionnel Spécialiste en stomatologie Centre de formation d'apprentis hors agriculture Adultes handicapés : services de soins à domicile Musée Etablissement santé long séjour Conservatoire Transfusion sanguine Maternité Autre formation continue Institut universitaire Hospitalisation à domicile Conseil de prud'hommes UFR

D'après Hilal M., Piguet V. « Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales », ANCT, novembre 2020.

Mesure de l'artificialisation des sols avec la méthode du CEREMA à partir des fichiers fonciers : qualification des données et limites

Les Fichiers fonciers sont une base nationale décrivant le bâti et le non bâti. Sa finesse de mesure, sa mise à jour annuelle et son traitement homogène sur le territoire national lui permettent une utilisation dans de nombreuses thématiques (foncier, occupation des sols, habitat, activité, risques, biodiversité...).

Description : les Fichiers fonciers sont une base de données listant, sur la France entière, les parcelles, les locaux ainsi que les propriétaires associés. Il s'agit d'une base d'origine fiscale, présente à une échelle fine et sur l'intégralité du territoire. Une nouvelle version de la base est produite chaque année, et constitue un état du territoire au 1er janvier de l'année. Cette base de données brutes a un panel très important d'usages, que ce soit pour l'habitat, l'occupation des sols...

Méthodologie de production : La base de données brute est produite par les services des impôts en se basant sur les déclarations fiscales. Le Cerema, sous maîtrise d'ouvrage DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature), reprend ces données brutes (aussi appelées données « MAJIC ») qu'elle restructure et enrichit.

Résolution spatiale : La table des parcelles est géolocalisée, avec une unité correspondant à une parcelle (de quelques m² à plusieurs hectares).

Couverture : La couverture nationale est nationale, à l'exception des espaces non cadastrés.

Mise à jour La mise à jour est annuelle sur l'ensemble du territoire.

Nomenclature : nomenclature en 13 postes pour l'occupation du sol. Cependant, pour une fiabilité optimale, il est conseillé de l'utiliser en 2 postes : Naturel, Agricole et Forestier (NAF) d'une part, et urbanisé de l'autre.

Contributions à la connaissance de la consommation d'espaces : La donnée contribue à une mesure annuelle des flux de consommation d'espaces à une maille fine (au moins communale). D'autres indicateurs (période de construction, surface et type de la construction, type de propriétaire...) permettent de qualifier et de déterminer l'objectif et le bénéficiaire de cette consommation. Les Fichiers fonciers ne permettent cependant pas seuls de mesurer

Limites: Non prise en compte du non-cadastré (notamment les infrastructures), et minoration de la consommation d'espaces due aux exploitations agricoles et aux structures publiques.

Le classement statique (connaître si une parcelle est urbanisée ou non) peut montrer certaines limites. Il est ainsi nécessaire de travailler en flux, c'est-à-dire uniquement sur les parcelles changeant d'usage.